

## Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Stalder intitulée « Revue de presse »

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous apporte ci-après sa réponse à l'interpellation intitulée « Revue de presse » déposée en séance du 11 décembre 2017 par M. le Conseiller communal Olivier Stalder, lequel lui demande de mettre une revue de presse à disposition du Conseil communal.

La région nyonnaise est couverte par *Le Quotidien de La Côte*, *24heures* et *Nyon Région Télévision (NRTV)*, qui collent au plus près à l'actualité du district. D'autres médias comme la *RTS*, les télévisions régionales *La Télé* et *Léman Bleu*, ainsi que les quotidiens *Le Temps*, *Tribune de Genève*, *20 Minutes* et *Le Courrier* s'y intéressent ponctuellement.

Face à cette diversité de l'information, une revue de presse permet d'obtenir un panorama de ce qui est publié ou diffusé concernant la région. Le Service de l'administration générale et des relations extérieures (SAG) est en charge de fournir un tel outil à la Municipalité et aux services communaux (recourir à une agence spécialisée aurait un coût assez élevé pour un résultat moins fiable).

Pour ce faire, il opère une veille médiatique, principalement des médias cités plus haut, et en élabore une compilation - diffusée chaque lundi matin par voie électronique - des sujets traitant de Nyon et, pour certains, de la région. Des sujets suprarégionaux y sont également répertoriés lorsqu'ils revêtent un intérêt particulier pour la Municipalité ou l'administration nyonnaise. En fonction de l'actualité, une revue de presse peut être réalisée exceptionnellement plusieurs fois par semaine sur un sujet d'actualité spécifique.

En tant qu'élus d'une ville centre, il est bien sûr nécessaire de s'informer non seulement de l'actualité locale, mais aussi de porter plus largement un regard sur ce qui se passe à l'échelle de la région et du canton. Pour cela, la presse de proximité reste une source de référence et joue un rôle essentiel dans la compréhension de notre environnement immédiat.

Afin de donner suite à la demande de M. Olivier Stalder, la Municipalité propose à votre Conseil de transmettre dès à présent, chaque lundi matin, à l'ensemble des conseillers communaux (hormis ceux qui ne le souhaiteraient pas), la revue de presse numérique réalisée par le SAG et de tirer un bilan de cette action à la fin du mois de juin. Elle attire toutefois votre attention sur le fait qu'il s'agit d'un document de travail strictement à usage interne, soumis à la Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA), et pour lequel la Ville de Nyon paie une redevance annuelle prélevée par ProLitteris - Société suisse de droits d'auteur pour l'art littéraire et plastique (art. 19 al. 1 lettre c LDA).

Par ailleurs, il faut noter que la Bibliothèque communale propose gratuitement à la lecture les journaux suivants : *Quotidien de La Côte*, *Tribune de Genève*, *Le Temps*, *24heures*, *Le Courrier*, *Le Matin*.

## MUNICIPALITÉ DE NYON

Il reste que la demande de M. le Conseiller communal Olivier Stalder soulève une question de cohérence : le recours à ce type de service contribue à affaiblir la presse locale, au moment où le *Quotidien de La Côte* en particulier rencontre des difficultés économiques. C'est pourquoi, dans ce souci de cohérence avec le Préavis No 88/2018 - Soutien à la presse locale qu'elle déposera lors de la séance du 29 janvier prochain, la Municipalité invite les membres de votre Conseil à profiter de l'offre avantageuse du *Quotidien de La Côte* à l'intention des élus pour contracter un abonnement annuel. Et ce, autant pour s'informer de l'actualité locale que pour soutenir cet acteur important de la vie de notre district.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 janvier 2018.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.- François Umiglia

Annexe : Interpellation de Monsieur le Conseil communal Olivier Stalder – Revue de presse

Postulat Revue de presse

Nyon, le 25 novembre 2017.

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Nombreux sont les sujets que nous abordons au Conseil communal, et nous ne sommes pas toutes et tous des spécialistes dans les différents domaines dont traitent les nombreux préavis. Que se soit pour des raisons professionnelles, familiales ou même financières, qui de nous a accès à toute la presse nationale quotidiennement ?

Afin de parfaire nos connaissances et de donner une information équilibrée à chacune et à chacun de nous, je demande à la Municipalité de mettre à la disposition des membres du Conseil une revue de presse exhaustive et quotidienne. Celle-ci comprendrait tous les articles de la presse nationale concernant la politique communale et cantonale, ainsi que les courriers de lecteurs s'y référant. Elle pourrait aussi comprendre des documents audio et vidéo, comme le propose l'État de Vaud aux députées et députés du Grand Conseil et certaines associations sportives dans leurs domaines respectifs (cf. [www.swissbasketball.ch/medias](http://www.swissbasketball.ch/medias)).

Si cet outil existe au sein des différents dicastères, ou mieux est déjà proposé d'une manière plus centralisée à tous les Services, je propose qu'il soit accessible aux élues et élus par courrier électronique ou par le biais d'un accès sur l'extranet de la Ville de Nyon.

Je vous propose, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de renvoyer ce postulat directement en Municipalité.

Olivier Stalder